



VOTRE DIRECTEUR ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMPTES ANNUELS

SARL AMNILU
47 BOULEVARD DE LA GRIBELETTE
91390 MORSANG SUR ORGE

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL AMNILU** relatifs à l'exercice du **01/04/2023** au **31/03/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 98 210 euros

Chiffre d'affaires : 196 340 euros

Résultat net comptable : 29 251 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Lampertheim

Le 02/07/2024

Signature

Olivier DELEAU



Bilan Actif

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	83 847		83 847	83 847
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	28 618	28 592	26	171
	Autres immobilisations corporelles	13 141	8 740	4 401	5 056
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 823		2 823	2 823
	TOTAL (II)	128 429	37 332	91 098	91 897
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 105		2 105	1 680
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés				959
	Autres créances	1 071		1 071	3 449
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	50		50	50
	DISPONIBILITES	3 886		3 886	412
	Charges constatées d'avance				346
	TOTAL (III)	7 113		7 113	6 896
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		135 542	37 332	98 210	98 793
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					2 823
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	57 667	57 667
	Report à nouveau	(63 007)	(60 897)
	Résultat de l'exercice	29 251	(2 109)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		32 162	2 910
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 392	37 084
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 677	16 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 175	3 783
	Dettes fiscales et sociales	29 805	38 571
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		66 049	95 883
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		98 210	98 793
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		29 251,10	(2 109,33)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		55 089	95 883
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		3 399	6 138
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/03/2024	31/03/2023
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	196 340		196 340	197 471
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	196 340		196 340	197 471
	Production stockée				
	Production immobilisée				450
	Subventions d'exploitation				943
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			165	
Total des produits d'exploitation (1)				196 505	198 863
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			60 897	56 796
	Variation de stock			(426)	(196)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			53 992	59 909
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 138	4 790
	Salaires et traitements			24 000	44 454
	Charges sociales du personnel			43	2 844
	Cotisations personnelles de l'exploitant			23 014	31 180
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			835	836
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			471	101
Total des charges d'exploitation (2)				164 965	200 713
RESULTAT D'EXPLOITATION				31 540	(1 850)

Compte de Résultat 2/2

		31/03/2024	31/03/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 540	(1 850)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	1	3
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	1	3
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	211	361
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	211	361
RESULTAT FINANCIER		(210)	(358)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		31 330	(2 208)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		132
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		132
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 079	33
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	2 079	33
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 079)	99
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		196 506	198 999
TOTAL DES CHARGES		167 255	201 108
RESULTAT DE L'EXERCICE		29 251	(2 109)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail de l'Actif

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	91 098	92,76	91 897	93,02	(800)	-0,87
Fonds Commercial	83 847	85,37	83 847	84,87		
FONDS COMMERCIAL	83 847	85,37	83 847	84,87		
Installations techniques, matériel et outillage	26	0,03	171	0,17	(145)	-84,90
MATERIEL OUTILLAGE	28 618	29,14	28 583	28,93	35	0,12
AMORT. MAT. ET OUTILLAGE	(28 592)	-29,11	(28 412)	-28,76	(180)	-0,63
Autres immobilisations corporelles	4 401	4,48	5 056	5,12	(655)	-12,95
AAI DIVERS	10 522	10,71	10 522	10,65		
MOBILIER	2 619	2,67	2 619	2,65		
AMORT. AAI DIVERS	(7 612)	-7,75	(7 219)	-7,31	(393)	-5,45
AMORTISSEMENT MOBILIER	(1 128)	-1,15	(866)	-0,88	(262)	-30,23
Autres immobilisations financières	2 823	2,87	2 823	2,86		
DEPOTS CAUTIONNEM. VERSES	2 823	2,87	2 823	2,86		
TOTAL III - Actif Circulant NET	7 113	7,24	6 896	6,98	217	3,15
Marchandises	2 105	2,14	1 680	1,70	426	25,36
STOCKS DE MARCHANDISES	2 105	2,14	1 680	1,70	426	25,36
Créances clients et comptes rattachés			959	0,97	(959)	-100,00
Collectif clients débiteurs			959	0,97	(959)	-100,00
Autres créances	1 071	1,09	3 449	3,49	(2 377)	-68,94
ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	1 030	1,05	534	0,54	496	92,88
TVA DEDUCTIBLE S/ ABS	41	0,04	286	0,29	(244)	-85,57
TAXES/ CA A REGULARISER			2 629	2,66	(2 629)	-100,00
Valeurs mobilières de placement	50	0,05	50	0,05		
PARTS SOCIALES	50	0,05	50	0,05		
Disponibilités	3 886	3,96	412	0,42	3 474	843,11
CARTES BANCAIRES A ENCAISSER	3 489	3,55			3 489	
CHEQUES A ENCAISSER	97	0,10			97	
CAISSE	300	0,31	412	0,42	(112)	-27,19
Charges constatées d'avance			346	0,35	(346)	-100,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			346	0,35	(346)	-100,00
TOTAL DUBILAN ACTIF	98 210	100,00	98 793	100,00	(583)	-0,59

Détail du Passif

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	32 162	32,75	2 910	2,95	29 251	N/S
Capital Social ou individuel	7 500	7,64	7 500	7,59		
CAPITAL SOCIAL	7 500	7,64	7 500	7,59		
Réserve légale	750	0,76	750	0,76		
RESERVE LEGALE	750	0,76	750	0,76		
Autres réserves	57 667	58,72	57 667	58,37		
AUTRES RESERVES	57 667	58,72	57 667	58,37		
Report à nouveau	(63 007)	-64,15	(60 897)	-61,64	(2 109)	-3,46
REPORT A NOUVEAU			7 746	7,84	(7 746)	-100,00
R.A.N SOLDE DEBIT	(63 007)	-64,15	(68 643)	-69,48	5 636	8,21
Résultat de l'exercice	29 251	29,78	(2 109)	-2,14	31 360	N/S
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	66 049	67,25	95 883	97,05	(29 834)	-31,12
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 392	24,84	37 084	37,54	(12 692)	-34,23
LCL - PGE 40.000 _	20 993	21,38	30 946	31,32	(9 953)	-32,16
LCL	1 894	1,93	3 604	3,65	(1 710)	-47,45
BANQUE POPULAIRE	1 505	1,53	2 367	2,40	(863)	-36,44
INTERETS COURUS A PAYER			167	0,17	(167)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	6 677	6,80	16 445	16,65	(9 768)	-59,40
C/C RICHARD MICHEL	3 339	3,40	8 217	8,32	(4 878)	-59,37
C/C RICHARD SANDRINE	3 339	3,40	8 228	8,33	(4 890)	-59,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 175	5,27	3 783	3,83	1 392	36,80
Collectif fournisseurs créditeurs	5 175	5,27	3 783	3,83	1 392	36,80
Dettes fiscales et sociales	29 805	30,35	38 571	39,04	(8 766)	-22,73
CAISSE PREVOYANCE	491	0,50	491	0,50		
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	4 851	4,94	36 875	37,33	(32 024)	-86,84
ECHEANCIER URSSAF TNS MICHEL RICHARD	10 525	10,72			10 525	
ECHEANCIER URSSAF TNS SANDRINE RICHARD	12 795	13,03			12 795	
TVA A DECAISSER			1 080	1,09	(1 080)	-100,00
T.V.A. A DECAISSER	1 028	1,05			1 028	
ETAT CHG.A.PAY. ET PROD.A.REC.			11	0,01	(11)	-100,00
ETAT - CHARGES A PAYER	114	0,12	114	0,12		
TOTAL DUBILAN PASSIF	98 210	100,00	98 793	100,00	(583)	-0,59

Détail du Compte de Résultat

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	196 505	100,08	198 863	100,71	(2 359)	-1,19
Ventes de marchandises	196 340	100,00	197 471	100,00	(1 131)	-0,57
Ventes de marchandises FRANCE	196 340	100,00	197 471	100,00	(1 131)	-0,57
VENTES A 20 %	29 506	15,03	29 003	14,69	503	1,73
VENTES A 10 %	160 125	81,56	160 033	81,04	92	0,06
VENTES A 5,5 %	6 708	3,42	8 434	4,27	(1 725)	-20,46
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	196 340	100,00	197 471	100,00	(1 131)	-0,57
Subventions d'exploitation			450	0,23	(450)	-100,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			450	0,23	(450)	-100,00
Autres produits d'exploitation	165	0,08	943	0,48	(778)	-82,52
PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	165	0,08	943	0,48	(778)	-82,52
Total des charges d'exploitation	164 965	84,02	200 713	101,64	(35 749)	-17,81
Achats de marchandises	60 897	31,02	56 796	28,76	4 101	7,22
ACHATS MARCHANDISES	60 897	31,02			60 897	
ACHATS MARCHANDISES 10%			56 796	28,76	(56 796)	-100,00
Variation de stocks de marchandises	(426)	-0,22	(196)	-0,10	(230)	-116,94
VAR.STOCKS MARCHANDISES	(426)	-0,22	(196)	-0,10	(230)	-116,94
Autres achats et charges externes	53 992	27,50	59 909	30,34	(5 917)	-9,88
ELECTRICITE	4 355	2,22	2 730	1,38	1 625	59,53
GAZ	2 014	1,03	1 403	0,71	611	43,52
CARBURANTS			412	0,21	(412)	-100,00
FOURN ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	3 452	1,76	3 544	1,79	(92)	-2,60
PRODUITS ENTRETIEN			2 070	1,05	(2 070)	-100,00
FOURNITURES DE BUREAU	65	0,03	395	0,20	(329)	-83,43
VETEMENTS DE TRAVAIL			95	0,05	(95)	-100,00
C.BAIL LIXXBAIL CLIO FP-477-CV			1 369	0,69	(1 369)	-100,00
CREDIT BAIL FOUR	277	0,14	1 321	0,67	(1 044)	-79,03
LOCATIONS IMMOBILIERES	13 612	6,93			13 612	
LOYER LE NY			13 612	6,89	(13 612)	-100,00
LOCATIONS MOBILIERES			390	0,20	(390)	-100,00
LOCATION TPE (Bque Populaire)	294	0,15			294	
LOCATION TPE (avem)	407	0,21			407	
LOCAT.MATERIEL TRANSPORTS			68	0,03	(68)	-100,00
LOCATION TPE (avem)			414	0,21	(414)	-100,00
CHARGES LOCATIVES	5 746	2,93	4 454	2,26	1 292	29,00
ENTRET. REPAR. BIENS MOBILIERS	1 507	0,77	11	0,01	1 496	N/S
BLANCHISSERIE			2 011	1,02	(2 011)	-100,00
ENTRET. REPARAT. MATERIEL			1 509	0,76	(1 509)	-100,00
MAINTENANCE	67	0,03			67	
ASSURANCE MULTIRISQUES	1 388	0,71	1 885	0,95	(496)	-26,33
ASSURANCE EMPRUNTS	140	0,07	221	0,11	(81)	-36,66
ASSURANCE DIVERSES	240	0,12	151	0,08	89	59,32
FRAIS COLLOQUES SEMIN CONFER	36	0,02	24	0,01	13	54,14
COMMISSIONS	2 941	1,50	4 238	2,15	(1 297)	-30,60
HONORAIRES	5 395	2,75	6 650	3,37	(1 255)	-18,87

Détail du Compte de Résultat

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	109	0,06	50	0,03	59	117,21
PUBLICITE	652	0,33	820	0,42	(168)	-20,52
CADEAUX A LA CLIENTELE	19	0,01			19	
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 713	1,89	44	0,02	3 670	N/S
RECEPTIONS	915	0,47	628	0,32	288	45,84
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	60	0,03			60	
TELECOMMUNICATION	1 037	0,53	1 087	0,55	(50)	-4,63
FRAIS BANCAIRES	5 324	2,71	7 679	3,89	(2 355)	-30,67
FRAIS S/ TICK.REST.AURANT			469	0,24	(469)	-100,00
COTISATIONS	227	0,12	157	0,08	70	44,52
Impôts, taxes et versements assimilés	2 138	1,09	4 790	2,43	(2 652)	-55,36
PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT			197	0,10	(197)	-100,00
TAXE D'APPRENTISSAGE (OPCA)			101	0,05	(101)	-100,00
CONTRIBUTION ECO TERRITORIALE	2 138	1,09	2 152	1,09	(14)	-0,65
TAXE S/ VEHICULES DE SOCIETES			20	0,01	(20)	-100,00
TAXES DIVERSES			401	0,20	(401)	-100,00
CSG DEDUCT. MICHEL RICHARD			1 635	0,83	(1 635)	-100,00
CSG DEDUCT. SANDRINE RICHARD			(291)	-0,15	291	100,00
CSG NON DEDUCT. MICHEL RICHARD			699	0,35	(699)	-100,00
CSG NON DEDU. SANDRINE RICHARD			(125)	-0,06	125	100,00
Salaires et traitements	24 000	12,22	44 454	22,51	(20 454)	-46,01
REMUNERATIONS DU PERSONNEL			12 533	6,35	(12 533)	-100,00
CONGES PAYES			(1 883)	-0,95	1 883	100,00
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS			334	0,17	(334)	-100,00
REM MICHEL RICHARD	12 000	6,11	16 735	8,47	(4 735)	-28,29
REM SANDRINE RICHARD	12 000	6,11	16 735	8,47	(4 735)	-28,29
Charges sociales du personnel	43	0,02	2 844	1,44	(2 801)	-98,50
COTISATIONS A L' URSSAF			2 302	1,17	(2 302)	-100,00
COTISATIONS MUTUELLES			156	0,08	(156)	-100,00
RETRAITE			449	0,23	(449)	-100,00
CH.SOC. S/ PROV. CONGES PAYES			(252)	-0,13	252	100,00
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	43	0,02	189	0,10	(147)	-77,47
Cotisations personnelles de l'exploitant	23 014	11,72	31 180	15,79	(8 166)	-26,19
URSSAF TNS MICHEL RICHARD	10 997	5,60	7 772	3,94	3 225	41,50
URSSAF ECHEANCIER M. RICHARD			6 271	3,18	(6 271)	-100,00
URSSAF TNS SANDRINE RICHARD	4 671	2,38	5 009	2,54	(338)	-6,75
MAAF SANTE "Madelin"	1 518	0,77	1 470	0,74	48	3,27
MEDICIS (Retraite "Madelin")	747	0,38	747	0,38		
EPARG.RETRAITE BPCE MR RICHARD	3 000	1,53	3 750	1,90	(750)	-20,00
ASSURANCE VIE BPCE MR RICHARD	2 081	1,06	6 161	3,12	(4 080)	-66,23
Dotation aux amortissements sur immobilisations	835	0,43	836	0,42	(1)	-0,10
DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	835	0,43	836	0,42	(1)	-0,10
Autres charges de gestion courante	471	0,24	101	0,05	370	364,87
REDEVANCS BREVETS, CONCESSION	439	0,22			439	
REDEV POUR CONCES BREV LIC LOG			67	0,03	(67)	-100,00
CHARGES DIV.GEST.COURANTE	33	0,02	35	0,02	(2)	-6,30
Résultat d'exploitation	31 540	16,06	(1 850)	-0,94	33 390	N/S
Total des produits financiers	1		3		(2)	-58,75
Autres intérêts et produits assimilés	1		3		(2)	-58,75

Détail du Compte de Résultat

	01/04/2023 31/03/2024	12 mois	01/04/2022 31/03/2023	12 mois	Variations	%
AUTR. PRODUITS FINANCIERS		1		3	(2)	-58,75
Total des charges financières		211 0,11		361 0,18	(150)	-41,59
Intérêts et charges assimilées		211 0,11		361 0,18	(150)	-41,59
INTERETS SUR EMPRUNTS		211 0,11		361 0,18	(150)	-41,59
Résultat financier		(210) -0,11		(358) -0,18	149	41,45
Résultat courant avant impôts		31 330 15,96		(2 208) -1,12	33 538	N/S
Total des produits exceptionnels				132 0,07	(132)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				132 0,07	(132)	-100,00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				132 0,07	(132)	-100,00
Total des charges exceptionnelles		2 079 1,06		33 0,02	2 046	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 079 1,06		33 0,02	2 046	N/S
PENALITES, AMENDES		234 0,12		33 0,02	201	609,09
CHARGES SUR EXOS ANTERIEURS		1 845 0,94			1 845	
Résultat exceptionnel		(2 079) -1,06		99 0,05	(2 178)	N/S
Résultat de l'exercice		29 251 14,90		(2 109) -1,07	31 360	N/S



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SARL AMNILU												
SIRET 44829168200020												
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
47 BOULEVARD DE LA GRIBELETTE												
91390 MORSANG SUR ORGE												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B	ACTIVITÉ											
Activités exercées				RESTAURATION				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Résultat fiscal												
Bénéfice imposable au taux normal				0		Bénéfice imposable à 15%				Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)		
Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%						
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies				☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zones franches urbaines		
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies				☐		Zones franches d'activité art.44 quaterdecies		☐		Territoire entrepreneur art 44 octies A		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				☐						Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
										Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		
										Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		
										Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies		
										Autres dispositifs		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %												
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4											
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre												
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :												
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre												
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :												
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :												
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé								
				ComptabiliteExpert								
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												
EDAF 11 rue Principale 67450 Lanpertheim												
Tél : 0388332671						Tél :						
OGA/OMGA												
Viseur conventionné												
(Cocher la case correspondante)												
Identité du déclarant :												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 28062024 Lieu : MORSANG SUR ORGE						
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : GERANT						
						Signature : M. MICHEL RICHARD						
Examen de conformité fiscale (ECF)												
prestataire :												

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL AMNILU
31032024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL AMNILU**
et Date de clôture de l'exercice **31032024**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i>)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 47 BOULEVARD DE LA GRIBELLETT 91390 MORSANG SUR ORGE			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 44829168200020			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31032024				
			N-1 31032023				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	83 847	83 847	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	28 592	171	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 740	5 056	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 823	2 823	
TO TAL (II)		BJ	BK	128 429	37 332	91 098	91 897
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	2 105	1 680	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY		959	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 071	3 449	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	50	50	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	3 886	412		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		346		
	TO TAL (III)	CJ	CK	7 113	6 896		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	135 542	37 332	98 210	98 793
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL AMNILU			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :7.500.....)		DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	57 667	57 667
	Report à nouveau		DH	(63 007)	(60 897)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	29 251	(2 109)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TO TAL (I)		DL	32 162	2 910
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TO TAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	24 392	37 084
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	6 677	16 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 175	3 783
	Dettes fiscales et sociales		DY	29 805	38 571
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TO TAL (IV)		EC	66 049	95 883	
Ecart de conversion passif *		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	98 210	98 793	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	55 089	95 883
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 399	6 138	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	196 340	FB		FC	196 340		197 471		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG		FH		FI					
		FJ	196 340	FK		FL	196 340		197 471		
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO			450		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP					
	Autres produits (1) (11)					FQ	165		943		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	196 505		198 863		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	60 897		56 796		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(426)		(196)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	53 992		59 909		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 138		4 790		
	Salaires et traitements *					FY	24 000		44 454		
	Charges sociales (10)					FZ	23 057		34 024		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	835		836		
						GB					
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)					GE	471		101		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	164 965		200 713	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	31 540		(1 850)	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH				
		Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1		3		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	1		3		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	211		361		
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	211		361		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(210)		(358)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 330		(2 208)		

Désignation de l'entreprise SARL AMNILU										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB		132		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD		132		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 079	33		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 079	33		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(2 079)	99		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	196 506	198 999		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	167 255	201 108		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	29 251	(2 109)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	277	2 690		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 15 668								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	23 014	31 180		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 7 346 obligatoires A9 15 668								A3				
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 2 265 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 3 000								A4	439	67		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
	AMENDES ET PENALITES										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
											234			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
REGUL COTIS TNS										Charges antérieures		Produits antérieurs		
										1 845				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL AMNILU										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	83 847	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-posants	M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants	M3	KS	28 583	KT		KU	35
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	10 522	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 619	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	41 724	LO		LP	35	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 823	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	2 823	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	128 394	ØH		ØJ	35
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	83 847	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	28 618	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	10 522	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 619	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	41 759	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 823	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 823	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	128 429	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 03 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU													Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH		
TOTAL I			RK			RM			RN			RO		
Terrains			PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		28 412	QA		180	QB			QC		28 592
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		7 219	QE		393	QF			QG		7 612
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		866	QM		262	QN			QO		1 128
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT		
TOTAL II			QU		36 497	QV		835	QW			QX		37 332
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		36 497	ØP		835	ØQ			ØR		37 332
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL AMNILU**

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 823	UV		UW	2 823		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 030		1 030				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	41		41				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	3 895	VU	1 071	VV	2 823		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 399	3 399						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	20 993	10 033	10 960					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 175	5 175							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 663	28 663							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 028	1 028						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	114	114						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6 677	6 677							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	66 049	VZ	55 089	10 960					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		6 677		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 953	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31032024	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 29 251	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 234				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ			
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR 29 485			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA			
	Zone franche urbaine-TB (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XF			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)										XI 29 485		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL		XL 29 485	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 0		XO 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL AMNILU		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	146 205	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	29 485	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	116 720	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	116 720	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU												Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(60 897)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(2 109)			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
						ZF							
	TOTAL I	ØF	(63 007)			TOTAL II	ZH	(63 007)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
					Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 14 313				XQ	20 059	18 938						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	8 445	10 938						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	25 488	30 033						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	53 992	59 909						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 138	2 152					
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z		2 638					
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 138	4 790					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	22 286	22 269						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	12 319	10 115						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL AMNILU**Néant $\boxed{\times}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL AMNILU** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du					
dernier					
exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AMNILU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042023		et clos le : 31032024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	196 340	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	196 340	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	165	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	426	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	591	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	70 784	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	29 515	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	471	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	100 770	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	96 160
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	96 160
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	196 340	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/10/2024

N° SIRET 44829168200020

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AMNILU

ADRESSE (voie) 47 BOULEVARD DE LA GRIBELETTE

CODE POSTAL 91390 VILLE MORSANG SUR ORGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RICHARD Prénom(s) MICHEL
Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 255
Naissance : Date 26/07/1964 N° département 91 Commune CORBEIL ESSONNES Pays FRANCE
Adresse : N° 38 Voie Chemin des Marais
Code postal 91760 Commune ITTEVILLE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique VANESSE Prénom(s) SANDRINE
Nom marital RICHARD % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 245
Naissance : Date 13/01/1966 N° département 91 Commune VIRY CHATILLON Pays FRANCE
Adresse : N° 38 Voie Chemin des Marais
Code postal 91760 Commune ITTEVILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|1|0|3|2|0|2|4|

N° SIRET 4|4|8|2|9|1|6|8|2|0|0|0|2|0|

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AMNILU

ADRESSE (voie) 47 BOULEVARD DE LA GRIBELETTE

CODE POSTAL 91390 VILLE MORSANG SUR ORGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032